

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 16 avril 2024

Le seize avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 15

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 0

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 28 mars 2024**

Madame le Maire soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- **Finances**
 - Budget Restauration scolaire et budget général 2024

Madame le Maire explique : sur les conseils des services de l'Etat et dans le cadre de l'évolution de la comptabilité M14 et le passage à la M57, je vous propose de soumettre le budget restauration scolaire et le budget général au vote. Dans le fond les écritures budgétaires sont les mêmes, il s'agit de voter les 2 budgets simultanément. Les documents qui vous ont été transmis restent inchangés.

Budget général :

- En fonctionnement : vote par chapitre en équilibre en dépenses et en recettes à **4 660 396,62 €**
- En investissement : vote par opération équilibre en dépenses et en recette à **5 552 549 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget général 2024 à l'unanimité.

Budget restauration scolaire

- Vote par chapitre en équilibre section fonctionnement en dépenses et en recettes d'un montant de **306 060,13 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget Restauration scolaire 2024 à l'unanimité.

- Tarifs marchés

Madame le Maire dit : la commune souhaite relancer le marché de plein vent dès le mois prochain. Nous sommes appelés à approuver les tarifs et le règlement intérieur. Je passe la parole à Olivier RENAUDEAU qui a animé le projet.

La commission a travaillé, elle propose

- 0.30 €/ m² sans électricité
- 0.50 €/m² avec électricité

Monsieur RENAUDEAU explique :

La commission a souhaité relancer le marché. Cela a été complexe car les choix à faire sont souvent compliqués. L'espace public ne pouvant être gratuit, il fallait donner un tarif qui ne soit pas prohibitif, d'où le tarif proposé par la commission. Le marché se tiendra place de la libération.

Mme RODRIGUEZ souhaite savoir si une association peut vendre des produits, la réponse est affirmative.

Mme VALETON souhaite avoir les raisons du choix du mardi soir.

M. RENAUDEAU explique que la commission s'est calée sur la sortie des classes et la concordance avec les heures d'ouverture de la mairie.

Madame le Maire soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs du marché de plein vent à l'unanimité.

- Groupement de commande électricité avec le SDETG

Madame le Maire informe : le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur. En leur qualité de membres pilotes dudit groupement, ils seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Madame le Maire rappelle : notre commune est actuellement membre d'un groupement limité au département du Tarn et Garonne. Au regard de nos propres besoins, je pense que nous avons intérêt à adhérer à ce groupement de commandes. Elle précise que notre commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce groupement et soumet le dossier au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

- Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle : comme chaque année nous sommes appelés à nous prononcer sur la modification du taux de la taxe d'aménagement avant le 31 juillet de l'année en cours pour une entrée en vigueur l'année suivante. Cette année aussi, je propose le maintien du taux actuel, à savoir : 2.5%. Elle soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le maintien du taux à 2.5% à l'unanimité.

- **Travaux/Aménagement du territoire**
- Modification du PLU

Madame le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce dossier qui nous occupe depuis 2018. Elle précise néanmoins que la commune a choisi l'intérêt général et a pris le parti de l'environnement et de la réglementation. Elle conclut qu'il s'agit d'un projet juste qui protège les intérêts de nos concitoyens et permet d'éviter une perte importante de foncier.

Elle soumet la première modification du PLU au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la première modification du PLU à l'unanimité.

- Schéma communal d'assainissement pluvial réalisé par ARDEIA Environnement

Madame le Maire dit : une commune qui construit son lendemain met en œuvre des démarches pour le bien-vivre de ses habitants. Albias a une grande partie de son territoire en zone inondable. Pour traiter nos fossés et gérer les pluies décennales, voire centennales, la commune a lancé l'étude du schéma communal d'assainissement pluvial en 2022 (quelques points sensibles : château d'eau, route du chemin vieux, pharmacie, gare, avenue de Monclar, rue de Tarry, route de la Fontasse...). La restitution a eu lieu le 6 avril 2024, je le soumetts à votre approbation. Il sera proposé en enquête publique.

Elle soumet le projet de schéma au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de schéma communal d'assainissement pluvial à l'unanimité.

- **Questions diverses/Informations**

Eglise

Madame le Maire dit : comme vous devez tous vous souvenir, la commune a lancé en mai 2023 les travaux de réhabilitation de l'église. Vous vous souvenez aussi que pendant ces travaux l'entreprise CMPGB, titulaire du marché, a découvert que la charpente s'affaissait sur les voutes.

La commune a été immédiatement alertée et l'entreprise a cessé les travaux pour des raisons impérieuses de sécurité pour ses salariés et pour les usagers de l'édifice. La commune a courageusement pris un arrêté d'interdiction d'accès à ce bâtiment, aujourd'hui fermé au public. Elle a diligemment une étude pour vérifier l'état de ce bâtiment auprès du bureau d'étude PI.

Nous avons reçu les conclusions de l'étude le 10 avril, donc mercredi dernier. Il apparaît que les poutres se fissent et s'appuient sur les voutes. Le cabinet PI a proposé des travaux de restauration complète de la charpente et donc de la toiture, nous nous orientons vers des travaux de grande envergure en 3 ou 4 lots sur plusieurs tranches. A ce stade nous n'avons pas d'évaluation financière précise des travaux, c'est la prochaine phase.

Je vous propose dès à présent de prendre appui sur COLLECTICITY, une entité parapublique qui vient en appui au secteur privé, mais aussi aux collectivités publiques qui souhaitent faire un financement participatif pour leurs projets, notamment la restauration du patrimoine. Le principe est de mettre en place un système de mécénat, avec des dons pour participer au financement des travaux de l'église, lesquels dons ouvrent des droits aux déductions fiscales.

Madame le Maire conclut : si vous m'en donnez l'autorisation, nous lançons les démarches dès à présent. On parle d'un projet à plus d'1 million d'€, nous pouvons solliciter une campagne de don équivalent à la moitié de la somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

Information école des porte-drapeaux : 1^{ère} session à ALBIAS

Face au vieillissement de la population des porte-drapeaux, de nombreuses associations patriotiques s'inquiètent de ne plus avoir de porte-drapeaux à l'avenir. Ce constat a amené l'OnaCVG de Tarn-et-Garonne à vouloir créer une école de jeunes porte-drapeaux. Cette initiative a été appuyée par la délégation militaire départementale et les associations patriotiques, notamment la Fédération Nationale André Maginot qui a offert le kit citoyen, la fédération départementale des porte-drapeaux et la fondation de la France Libre. Le choix de la commune d'Albias pour cette première session s'est fait naturellement, en raison des liens forts avec le monde patriotique et combattant établis par la commune de longue date.

Chemin des Courounets

Une pétition en cours de préparation. Madame le Maire explique que cette situation date des travaux de Nègrepelisse et que ceux-ci se termineront fin juillet 2024. Elle précise qu'il faut par ailleurs réaliser des études et que le devis pour la maîtrise d'œuvre a été signé.